

Service Petite Enfance



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

PROJET D'ETABLISSEMENT



1 rue du Ridoux
08320 VIREUX-WALLERAND
03.24.32.04.06

L'OBJECTIF DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Ils serviront également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

La responsable et l'éducatrice de jeunes enfants adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

LES BASES DE CONSTRUCTION DU PROJET

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation de ce projet. Un travail intense de réflexion et de collaboration donnant à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet.

Enfin, le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste, l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites.

Plusieurs outils peuvent servir à l'évaluation, comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques en groupe, plusieurs fois par an.

QUI PEUT AVOIR ACCES AU PROJET D'ETABLISSEMENT ?

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents,
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle et Infantile...),
- Auprès du Multi-Accueil,
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevrons et que nous formerons,
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires.



Caractéristiques géographiques

Le SMA « LES PETITS LOUPS » se situe sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM). Elle regroupe 19 communes qui se trouvent à l'extrémité nord du département des Ardennes, assimilé en tant que véritable « carrefour européen ». Il appartient à l'arrondissement de la Préfecture du département : CHARLEVILLE-MEZIERES.

Bénéficiant d'une situation privilégiée, la Communauté de Communes se trouve reliée au réseau des autoroutes belges, néerlandaises et allemandes, par l'E 411.

Depuis le 10 juin 2007, les Ardennes sont à 1h00 de Paris avec l'arrivée du TGV-Est-Européen.

La situation géographique et son relief donnent au territoire de la CCARM, une configuration insulaire :



- Une orientation Nord/Sud du territoire.
- Une « pointe » française dans un territoire belge.
- Le sud du territoire enserré dans une vallée.

Véritable couloir de circulation et d'échanges, les pôles de population se sont répartis, selon l'axe Nord/Sud de la Meuse sur quatre bassins de vie : GIVET - les deux VIREUX – FUMAY – REVIN. La rive droite, quant à elle, se caractérise par des communes rurales de petites tailles.

Le Massif ardennais constitue une partie de l'Ardenne primaire : la portion rattachée au département français des Ardennes, à qui elle a donné son nom. Ce territoire est fortement boisé et escarpé, avec des vallées profondes et sinueuses ; les méandres de la Meuse constituent de véritables boucles. La ville de REVIN est placée dans l'une de ces boucles, de même que HAYBES, FUMAY et ANCHAMPS. Le territoire est traversé principalement par :

- Une route départementale,
- Une liaison ferroviaire secondaire de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES à GIVET ; la liaison vers DINANT (BELGIQUE) a été supprimée, des négociations sont en cours pour la rétablir,
- Une voie fluviale, « La Meuse », classée euro vélo n°19 depuis 2019. Les bords de la Meuse sont entièrement cyclables depuis 2008.



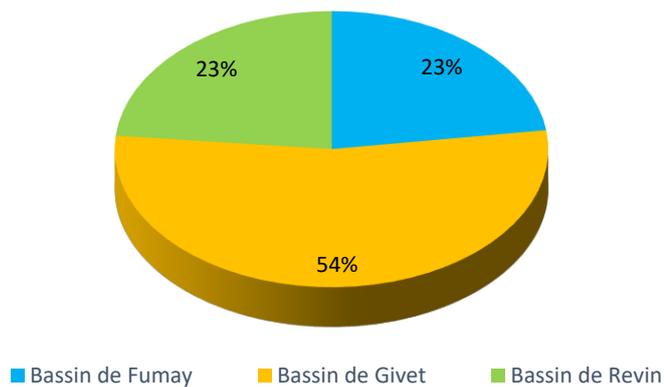
Superficie : 272,89 km²

Nombre d'habitants /km² : 97

Distances kilométriques :
Givet / Revin : 31 km
Vireux/Fumay : 13 km
Fumay/Revin : 9,5 km

Caractéristiques sociales

Répartition de la population par bassin de vie

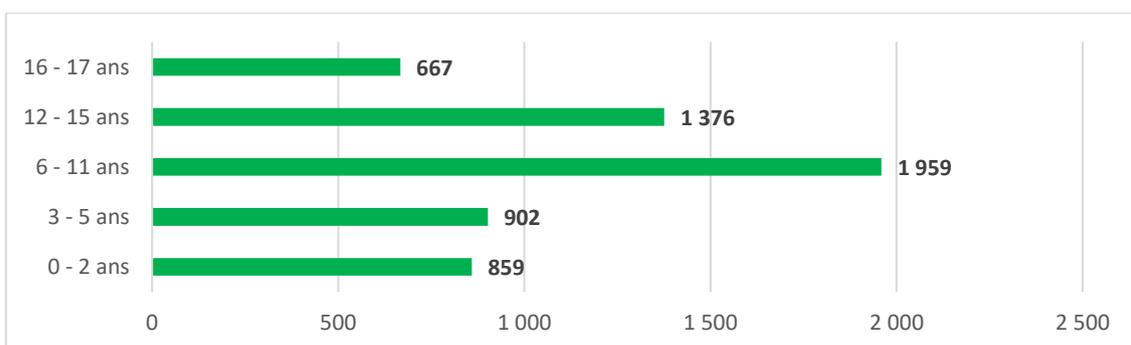


Source INSEE 2021

La population est répartie inégalement sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, le bassin de Givet englobe 54% de la population locale.

Les deux plus grandes villes, Revin et Givet, rassemblent à elles seules 48% de la population intercommunale. En y ajoutant les trois plus grandes villes suivantes (Fumay, Vireux-Wallerand, et Haybes), le pourcentage atteint 75% de la population.

Age des enfants sur le territoire Ardenne Rives de Meuse en 2019



Source : CAF 2021

Ce graphique nous indique la moyenne d'âge des enfants du territoire qui se situe principalement entre 6 et 11 ans et que, comparativement, il y a peu d'enfants de moins de 2 ans. Les Services Multi Accueil du territoire accueillent des enfants de 2 mois à 4 ans ce qui représente une capacité d'accueil de 116 enfants simultanément. Or, d'après le graphique ci-dessus, on peut constater que, sur l'année 2021, il y avait 1 761 enfants âgés de 0 à 5 ans.

Description de l'offre de services sur le territoire

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, en vertu de sa compétence spéciale en matière de petite enfance, gère **quatre Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** sur le territoire intercommunal.

<i>Commune</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Heures d'ouverture</i>	<i>Capacité d'accueil</i>
<i>FUMAY</i>	« Les Petits Malins » 420 Avenue de Champagne	7h/18h30	24
<i>GIVET</i>	« La Ribambelle » Rue des Hirondeaux	7h/18h30	30
<i>REVIN</i>	« Les Bout' Choux » 46 Rue Aristide Briand	7h/18h30	24
<i>VIREUX-WALLERAND</i>	« Les Petits Loups » 1 Rue du Ridoux	7h/18h30	30

Ces quatre établissements constituent des **Structures Multi-Accueil (SMA)**, appelées plus communément « crèches », et accueillent des enfants de **0 à 4 ans** venant de tout le territoire Ardenne Rives de Meuse, voire de l'extérieur. Ces structures proposent un **accueil collectif** des enfants, en journée, encadré par une **équipe de professionnels qualifiés** de la petite enfance.

A ces quatre établissements, il faut ajouter les **deux maisons d'assistantes maternelles (MAM)**, situées sur les communes d'Aubryes et Vireux-Molhain.

Le territoire bénéficie également de la présence **d'assistantes maternelles**. Elles sont au nombre de 131 répertoriées sur le territoire Ardenne Rives de Meuse.

Le Relais Petite Enfance (RPE) du territoire permet une fluidité dans les orientations des Modes de Garde. Le RPE s'érige en **institution neutre de la petite enfance** en orientant les parents vers le mode de garde le plus adapté aux besoins de leurs enfants, en se constituant en point de repère et de rassemblement des assistantes maternelles, ou encore en organisant des animations en partenariat avec les assistantes maternelles et les SMA. Il peut également arriver que le RPE agisse comme médiateur et oriente les parties vers les services adaptés en cas de conflits entre un mode de garde et une famille.

Les partenaires

Avec la PMI : relation de prévention, de concertation, de conseil et d'assistance sanitaire et médicale.

Avec la CAF : relation d'écoute, de concertation, d'assistance et de conseil, envoi des états de présence (suivi de la PSU), partenariat financier.

Avec l'école maternelle « Mon Plaisir » qui se situe juste en face du SMA : mise en place d'actions passerelles pour faciliter l'entrée à l'école.

Avec les kinésithérapeutes : prise en charge et soins des enfants à l'intérieur de la structure.

Avec le RPE : par le partage, les projets communs, le réseau de partenaires, des jeux et par la mutualisation du matériel et des activités.

Des échanges ponctuels peuvent être organisés tout au long de l'année :

Avec d'autres organismes (commune, association, partenaires...) :

- sous forme de convention,
- mise en place des échanges ou des activités en lien avec le projet éducatif susceptibles de renforcer la qualité de l'accueil, la participation à la vie locale et les actions de soutien à la parentalité et de socialisation parents-enfants.

Avec les centres de formation : la crèche est un lieu ouvert aux stages de formation aux métiers de la Petite Enfance, aux carrières médico-sociales, préparation aux BEP et CAP, BAC professionnels et technologiques, écoles d'infirmières, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants...

Le gestionnaire

Le Site Multi-Accueil de VIREUX-WALLERAND est placé sous la responsabilité du Président, Monsieur Bernard DEKENS, qui la fait exercer par le Directeur Général des Services.

Siège Social : 29, rue Méhul - 08600 GIVET
Téléphone : 03.24.41.50.90 – Fax : 03.24.41.50.99
Email : president@ardennerivesdemeuse.com
www.ardennerivesdemeuse.com

La coordination de la structure est placée sous l'autorité du service Petite Enfance de la Communauté de Communes, représenté par Mme Christelle PICOTIN, chargée de Mission Petite Enfance Jeunesse.

Service Petite Enfance Jeunesse
Tél : 03.24.40.57.54 – Fax : 03.24.40.81.50
Email : c.picotin@ardennerivesdemeuse.com

La structure et les locaux



SMA de VIREUX-WALLERAND
1 rue du Ridoux 08320 VIREUX-WALLERAND
Tél : 03.24.32.04.06
Email : sma-vireux@ardennerivesdemeuse.com

Le SMA de Vireux a une superficie de 543 m²

Il est composé :

- Bureau du directeur : c'est une pièce qui permet des rencontres personnalisées avec les familles, les partenaires, l'équipe. Il est doté d'un plan de change et d'un évier permettant les visites du médecin.
- Local « poussettes » : il permet aux familles de disposer d'un endroit pour ranger les poussettes, les cosys.
- Toilettes publiques : elles sont à disposition des familles et sont aménagées et adaptées à l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- Plan de change publique : il offre aux familles un espace entièrement équipé pour les soins et le change des enfants. Il est également pourvu d'un petit WC.
- 2 espaces d'éveil des « petits » : l'aménagement de cet espace est adapté aux besoins des enfants âgés de 6 semaines à l'acquisition de la marche. Tapis, miroir, structure de motricité, petits jeux d'éveil sensoriel sont les repères essentiels et favorisent la curiosité visuelle, auditive, tactile, l'exploration motrice. Ces espaces donnent pour l'un sur 2 dortoirs, et l'autre sur 1 dortoir, une salle de change (équipée d'un plan de change, d'un évier, de 3 armoires de rangement et d'un petit WC) et une biberonnerie (équipée d'un réfrigérateur et d'un coin

cuisine semi-équipé). Un local de rangement permet d'entreposer tout le matériel de puériculture, ainsi que le matériel nécessaire aux activités de motricité fine.

- L'espace d'éveil des « grands » : l'aménagement de cet espace est adapté à l'accueil des enfants ayant acquis la marche, jusqu'à l'âge de 4 ans. Il offre plusieurs espaces de jeux et est équipé d'une grande structure de jeux. Les jeux d'imitation et les jeux symboliques sont sources d'échanges. Se déguiser, écouter ou se raconter des histoires avec les livres à leur portée, apprendre des comptines, sont des moments ludiques et enrichissants pour l'imaginaire des enfants. Sauter, courir, pousser, tirer, permettent de tester et de développer leurs acquisitions motrices. A travers ces activités et le langage, l'enfant apprend à maîtriser le monde extérieur mais aussi son monde intérieur, ainsi que ses émotions. Cet espace donne sur 2 dortoirs (aérés chaque jour), permettant de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant et lui permettant de retrouver son intimité. Ils sont équipés de placards de rangement. La salle de change est équipée de 2 plans de change et d'un évier, ainsi que de 3 armoires de rangement permettant les changes individuels. Toilettes et soins corporels sont alors des moments d'échange et de jeux. Juste à côté se trouve un espace pourvu d'un lave-main et de 3 petits WC. La salle est aussi équipée de 3 grands placards de rangement et d'un local permettant d'avoir à disposition le matériel nécessaire aux activités.
- Salle de réunion : c'est une pièce offrant un espace pour les différentes réunions d'équipe. Elle est équipée d'un ordinateur permettant à l'équipe de préparer ses activités, ainsi que la réalisation et le suivi des photos des enfants.
- Locaux sociaux : cet espace réservé au personnel est équipé d'une cuisine, d'un coin douche et d'un WC.
- Local d'entretien : il permet le rangement de tout le matériel nécessaire à l'entretien de la structure.
- Buanderie : espace contenant une machine à laver, un sèche-linge et un plan de travail permettant l'entretien du linge tout en respectant la « marche en avant ».
- La cuisine : cet espace est équipé d'un four, d'un réfrigérateur et d'une cuisine semi-équipée. Il permet la remise en température des repas froids, ainsi que le mixage des repas pour les bébés.
- Le restaurant : cet espace est pourvu de tables et de chaises adaptées aux différentes tailles des enfants. Il offre aux enfants un espace sécurisé et adapté pour la prise des repas.
- Espaces extérieurs : ils se divisent en 2 espaces distincts (petits et grands) et sont chacun pourvus de structures de jeux, sécurisées par un sol souple. Un espace couvert, des « coins » pelouse, des espaces macadam et un local de rangement.

L'accueil au sein du SMA

Les SMA sont des établissements d'accueil non permanents d'enfants qui assurent un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants :

- âgés de 2 mois à moins de 4 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire),
- âgés de moins de 6 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire) présentant un handicap ou atteints de maladie chronique

- **Capacité :** Agrément modulé de 3 à 30 enfants à l'heure, dont :
 - 1 place enfant porteur de handicap
 - 1 place en situation d'urgence
 - 1 place en situation d'aide à retour à l'emploi
 - + 3 enfants prévus en accueil en surnombre

- **Ouverture :** Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h30
La journée complète d'un enfant ne doit pas excéder une amplitude de 10h00.

➤ **Fermetures annuelles :**

- Les samedis, dimanches et jours fériés,
- 1 semaine pendant les vacances de Noël (en alternance avec le SMA de GIVET),
- 3 semaines en continu sur juillet/août (en alternance avec le SMA de GIVET).

➤ Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Général : Avis favorable du 25 mars 2014

➤ Attribution de la Prestation de Service Unique (PSU) oui non

➤ Contrat Enfance Jeunesse, volet Enfance (CEJ) : oui non

Les professionnels

À tout moment de la journée, l'encadrement des enfants est respecté. Pour ce faire, un planning des horaires de travail a été élaboré et affiché à la crèche en fonction de l'agrément modulable qui permet l'accueil de 3 à 30 enfants selon certaines heures de la journée.

↳ Composition du personnel

- un **directeur**, titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- une directrice adjointe titulaire du diplôme d'éducateur spécialisé à 35/35^{ème},
- six assistantes d'accueil Petite Enfance, titulaires du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture à 35/35^{ème},
- un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance à 35/35^{ème},
- un agent social de 2^{ème} classe, Assistante Maternelle Agréée à 30,50/35^{ème},
- un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance à 29/35^{ème},
- un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP petite enfance à 20/35^{ème},
- un agent technique (fonction : réception et distribution des repas, entretien) à 35/35^{ème},
- un agent technique (fonction entretien) à 20/35^{ème}.
- un agent technique (fonction entretien) à 25/35^{ème}.

↳ Le directeur

La direction du SMA lui est confiée sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service pour :

- assurer l'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- encadrer la répartition des tâches du personnel, veiller à une cohésion d'équipe,
- assurer la gestion administrative et financière quotidienne,
- coordonner les interventions du médecin de l'établissement,
- réaliser, en lien avec l'équipe, le projet éducatif de la crèche et garantir sa mise en pratique au quotidien,
- mettre en place des partenariats avec des intervenants extérieurs et veiller à leurs bons échanges en respectant les conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être de l'enfant,
- présenter la structure d'accueil, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement aux familles avant l'admission de l'enfant,
- prononcer les admissions,
- réaliser l'inscription des enfants et tenir à jour les dossiers personnels des familles,
- organiser les échanges d'informations entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipe assurant l'accueil,
- exercer un rôle de suivi sanitaire des enfants en collaboration avec le médecin de l'établissement, et éventuellement avec les médecins de familles, ou tout organisme compétent (PMI, CAMSP,...),
- tenir à jour le registre de sécurité et veiller au suivi des contrôles et à la vérification périodique des installations, des jouets,

- Veiller à l'équilibre alimentaire des repas distribués aux enfants ainsi que les conditions de sécurité et d'hygiène liées à la remise en température.
- Veiller à l'état de santé physique et affectif des enfants accueillis.

Il est tenu de signaler à sa hiérarchie et au médecin départemental de la PMI tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement.

Il doit ouvrir des dossiers personnels à chaque enfant et un registre de présences journalières qu'il est tenu de présenter lors des visites de contrôle.

Il est responsable, avec son équipe, du projet d'établissement et du projet pédagogique, ainsi que de leur mise en œuvre.

Continuité de la fonction de direction :

Les responsables de l'établissement communautaire veillent à ce que les conditions nécessaires à la continuité de la fonction de direction soient garanties en cas d'absence pour congés ou pour maladie du directeur :

- ***La continuité de la fonction de direction sera assurée par la directrice-adjointe en poste, titulaire du diplôme d'Éducateur spécialisé***

Conditions de fermeture exceptionnelle de l'établissement

Dans le cas où la continuité de direction ne peut être assurée conformément aux conditions citées ci-dessus ou dans le cas où le taux d'encadrement est insuffisant, la Communauté se verra dans l'obligation de fermer l'établissement concerné. Cette fermeture devra être également envisagée dans le cas où les normes d'encadrement, selon l'art 2007-230 du 20 février 2007, ne pourront être respectées et en cas de force majeure.

↳ La Directrice-Adjointe

Elle secondera et assistera le directeur dans les tâches éducatives, administratives et financières journalières.

En cas d'absence de courte durée du directeur, elle sera chargée :

- de la gestion administrative et financière de l'établissement (relations des services administratifs, règlement des parents...),
- de l'organisation interne (suivi du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement, gestion du personnel et distribution des tâches).

↳ L'auxiliaire de puériculture

Missions :

- Accueil des enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles,
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique,
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique,
- Assurer le nettoyage et l'entretien des jouets et jeux des enfants,
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation,
- Participation aux réunions d'équipe,
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe,
- Délivrer les médicaments aux enfants après vérification de l'ordonnance et du conditionnement des médicaments par le directeur. Tenir à jour le registre infirmier.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'application du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel et des locaux mis à disposition aux enfants afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

L'agent social

Missions :

- Accueil des enfants et de leurs familles, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles,
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique,
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique,
- Assurer le nettoyage et l'entretien du matériel pédagogique des enfants,
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation,
- Participation aux réunions d'équipe,
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'application du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel mis à disposition afin de prévenir tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

L'agent de service

Missions :

- Assurer la réception des repas livrés et contrôler les opérations de livraison et de stockage,
- Remise en température,
- Assurer un contrôle des températures des installations dans la cuisine,
- Assurer un contrôle des températures et des dates de péremption des denrées alimentaires,
- Assurer le service et la distribution des repas aux enfants, et des goûters, si nécessaire,
- Entretien des locaux et aider à l'entretien du matériel pédagogique,
- Entretien et rangement du linge,
- Assurer la gestion et les commandes des produits et matériels d'entretien, et leur rangement.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'hygiène et de la propreté des locaux,
- de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des repas servis aux enfants,
- du respect de la marche en avant, respect de la chaîne du froid, des protocoles de préparation du service des repas, des protocoles de nettoyage et de désinfection,
- du dosage et de la sécurité des produits d'entretien.

Le référent Santé

Le référent santé aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage des enfants en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale. Les détails de ces missions figurent dans le règlement unique de fonctionnement.

Analyse de pratiques et supervision

L'analyse de la pratique professionnelle engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que la psychologue propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques.

Au contraire, l'intervenant est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un intervenant extérieur à l'équipe que nous rencontrons tous les mois/ 2 mois à raison de 1h30 par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

Les modalités d'évaluation

↳ Évaluation journalière :

Une bonne communication entre l'équipe contribue dans un premier temps à analyser « à chaud » les réussites ou les incidences des choix et des activités mises en place sur le terrain.

Le Directeur est garant de la qualité du service, du bien-être des enfants, de l'accueil des parents et de l'organisation du travail d'équipe. Sa fonction lui permet de recentrer les objectifs de travail si nécessaire.

↳ Évaluation mensuelle :

Qui : - le directeur, le personnel, le responsable du service Petite Enfance.

Quand : - une réunion toutes les 4 semaines de fonctionnement.

Objet : - organisation et évaluation du travail réalisé,
- bien-être des enfants,
- préparation d'activités ou de projets.

Un compte-rendu de la réunion sera réalisé, classé et transmis au responsable du service Petite Enfance.

↳ Réunions de structure :

Qui : - entre l'équipe de la crèche, le responsable du service Petite Enfance et les parents.

Quand : - deux réunions en début et fin d'année scolaire.

Objet : - prise en compte des attentes et des avis des familles.

↳ Bilan annuel :

Un bilan annuel est transmis par le Directeur au responsable du service Petite Enfance.

Ce dernier prépare un bilan général des établissements communautaires d'accueil de jeunes enfants en direction de la Commission Petite Enfance en charge du service au sein de la Communauté de Communes.

Le bilan annuel sera communiqué au Conseil Départemental, à la CAF et aux membres de la Commission pour une réflexion commune.

Lieu de vie, d'éveil, d'échanges et de rencontres, les objectifs fixés avec le fonctionnement du SMA se traduisent de la manière suivante :



Offrir un mode de garde répondant aux besoins parentaux et adapté aux jeunes enfants, afin de :

- Répondre aux besoins d'accueil collectif régulier des familles sur la base d'un contrat d'accueil au plus proche de la réalité du temps d'accueil,
 - Poursuivre la demande d'accueil occasionnel des familles, exprimée au cours du fonctionnement des haltes-garderies,
 - Accueillir l'enfant dès la fin du congé de maternité sans considération de la situation professionnelle des parents,
 - Accueillir l'enfant scolarisé jusqu'à ses 4 ans,
 - Offrir la possibilité de modifier le contrat d'accueil au cours de l'année,
 - Accueillir l'enfant dans un équipement offrant un environnement adapté et de qualité (aménagement de cellules autonomes permettant un espace de vie adapté à l'âge de l'enfant),
- Permettre l'accueil d'un enfant non prévu afin de répondre à une demande d'urgence sociale ou exceptionnelle.

Répondre à une fonction sociale visant à favoriser la diversité de l'accueil, afin de :

- Contribuer à l'égalité professionnelle homme et femme en laissant le choix aux parents entre carrière professionnelle et garde de leurs enfants,
- Faciliter la vie familiale et le tissu social des familles (avoir du temps libre, participer à des actions de bénévolat, de loisirs...),
- Faciliter aux administrés l'accès aux formations, aux stages de réinsertion et à la recherche active d'un emploi,
- Assurer la continuité de service public, ainsi que le principe d'égalité d'accès (tarifs appliqués selon le barème national PSU de la CAF),
- Favoriser les interactions entre les SMA, le RPE, les infrastructures ou associations du territoire pour une ouverture aux autres,
- Organiser des actions passerelles avec l'école pour une meilleure intégration des futurs écoliers,
- Participer à la vie communale, en utilisant les équipements sportifs et culturels, les services sociaux ou en participant aux événements locaux pour favoriser la mixité sociale,
- Favoriser l'intégration et lutter contre la marginalisation des enfants en prévoyant la réservation d'un contingent de places au profit des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux et l'intégration d'un enfant présentant un handicap,
- Favoriser l'insertion professionnelle (faire du SMA un lieu ouvert aux stages).

Répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et soutenir la fonction parentale en l'absence des parents :

- En reconnaissant la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants,
- En veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être,
- En respectant les rituels de séparation,
- En respectant leur propre rythme, leur personnalité individuelle, leur développement psychomoteur et affectif,
- En permettant l'émergence des compétences motrices, perceptives et cognitives de l'enfant,
- En contribuant à leur éducation et à leur socialisation,
- En favorisant leur autonomie, leur aptitude à communiquer,

- En développant la pédagogie de l'encouragement et de la valorisation,
- En proposant un cadre de vie sécurisé et stimulant,
- En développant des actions d'éveil culturel et artistique,
- En poursuivant des actions de partenariat et en menant des projets innovants.

Entreprendre des actions en direction des familles et ou soutien à la parentalité :

- En se conformant aux engagements auprès des parents afin de créer un climat de confiance, de compréhension et de respect,
- En restant disponible et à leur écoute,
- En prenant en compte l'unicité de chaque enfant et de chaque famille,
- En encourageant l'implication des parents dans la vie de l'établissement et aux sorties,
- En conviant les parents à animer des ateliers selon leurs affinités,
- En donnant aux parents la possibilité de s'exprimer, de donner leur avis,
- En multipliant les actions de communication, d'échanges et de rencontres.

Contribuer aux actions bénéfiques des membres du personnel :

- En proposant un cadre de travail adapté et stimulant,
- En favorisant la formation individuelle afin de répondre aux besoins de chacun pour améliorer les services de la structure et pour leur carrière professionnelle,
- En organisant des séances de formation collective thématiques au sein des SMA (hygiène, sécurité, risques professionnels, etc...),
- En participant à des journées pédagogiques,
- En responsabilisant les membres du personnel à la mise en place de projets dans la structure.

Les objectifs visés par l'équipe

Attitudes éducatives

Il est essentiel que les membres de l'équipe utilisent auprès des enfants, ainsi que des parents, un langage de vérité, et aient une attitude professionnelle dans leur pratique : écoute, observation, vigilance, neutralité, respect de l'enfant et de sa famille, respect du secret professionnel, disponibilité. Les membres de l'équipe n'ont pas à porter de jugement ou à émettre des réflexions sur l'enfant ou sur sa famille.

Ceux-ci doivent respecter la liberté de l'enfant dans l'espace, tout en lui donnant des limites en considération des autres enfants au sein de la structure. L'équipe privilégie la parole plutôt que l'intervention physique (faire à la place de l'enfant). Favoriser l'autonomie, c'est donc rendre possible et même favoriser leurs initiatives. L'équipe aide à développer la personnalité de l'enfant en prenant en compte son individualité pour lui donner confiance en lui-même, pour le valoriser. Chaque enfant doit pouvoir trouver sa propre place dans le groupe grâce à la valorisation et à l'encouragement de chacun. Un cadre de sécurité matérielle et psychique est indispensable pour l'enfant. Ce cadre est délimité par des règles qui apportent la sécurité à tous et à chacun, règles dont l'équipe est garante. Dire non à l'enfant et établir des limites contribuent à construire des repères, cela stabilise l'enfant. Tout enfant a besoin d'avoir un cadre, connaître ce qui est possible de faire ou ne pas faire, d'avoir un adulte qui le guide et qui lui énonce clairement les règles. Il convient, donc, que l'ensemble de l'équipe pose les mêmes règles.

Rôle d'observation et d'accompagnement

L'équipe a un rôle d'écoute et d'observation afin de créer un climat serein, une ambiance sécurisante qui permettent à chaque enfant de conserver son individualité malgré la « pression » du groupe.

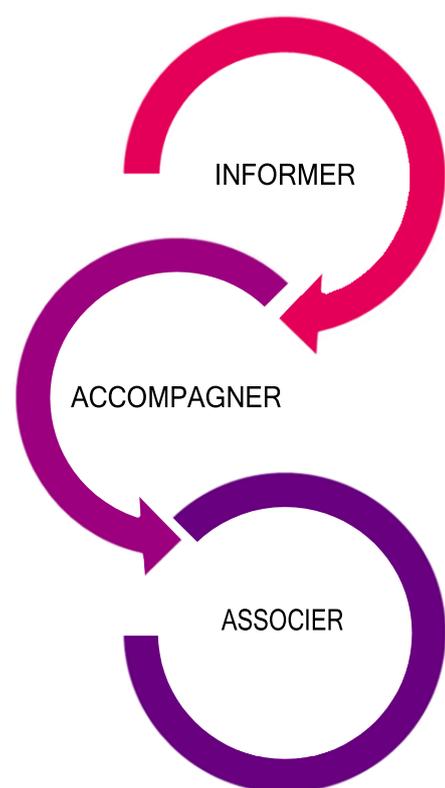
L'observation permet à l'équipe de répondre aux besoins des enfants quand ils utilisent des signes pour se faire comprendre, mais aussi, d'analyser leur comportement et de dépister certains troubles, retards ou handicaps. La

verbalisation est aussi un outil indispensable afin de mettre des mots sur ce que l'enfant vit et de l'encourager à exprimer ce qu'il ressent.

Les objectifs recherchés par l'équipe sont donc de favoriser l'adaptation de l'enfant et de sa famille, respecter les besoins de l'enfant, l'aider à se construire et le guider vers la socialisation et l'autonomie. Il serait cependant faux de croire que l'autonomie se limite uniquement à l'aspect moteur, puisque l'autonomie dans les faits, fait intervenir différentes sphères chez l'enfant et intervient aussi bien dans son développement moteur que dans son développement cognitif, social, affectif et moral. Convaincue de ce fait, l'équipe est consciente de jouer un rôle à chacun de ces niveaux. L'effort et l'intérêt positif et constructif pour assurer un accueil de qualité sont constants.

Christine Schuhl, auteur des revues « *Métiers de la petite enfance* », dit : « *Une équipe existe à travers une savante alchimie entre le professionnalisme, le bon sens et la complexité des relations humaines* ». La stabilité de l'équipe est nécessaire aux enfants, cela leur apporte des repères et une sécurité. La cohérence des adultes et leur stabilité les rassurent et les aident à se construire. Les enfants ont confiance en nous parce que nous nous faisons confiance.

Participation et accompagnement des familles dans la vie de l'établissement



Les parents sont les premiers partenaires de la structure.
La structure travaille dans un souci de co-éducation et de parentalité

Les parents sont conviés à :

- . Participer aux moments festifs,
- . Animer des ateliers selon leurs affinités (chant, musique, ateliers culinaires, histoire, ...),
- . Participer aux sorties,
- . Participer à la création du stock de matériel de récupération,
- . Créer des décorations pour la structure.

Ces actions en direction des familles ont pour objectif :

- . De favoriser l'implication des parents à la vie de la structure,
- . De permettre de nouvelles relations parents-enfants dans un contexte différent,
- . De faciliter les échanges avec les professionnels,
- . De favoriser les rencontres et les échanges avec les professionnels.

L'entrée en collectivité de l'enfant est une étape importante dans sa vie comme dans la vôtre. Les parents ont parfois besoin de soutien, de conseils, d'écoute à un moment où ils rencontrent des difficultés avec leurs enfants suite à un stress, un changement de situation, de fatigue. Les professionnels vont alors prévoir un temps d'écoute plus approfondi et recevoir les parents dans un lieu plus calme. Toute l'équipe partage la même ambition : favoriser l'épanouissement psychomoteur et intellectuel des enfants qui lui sont confiés en considérant chaque enfant comme une personne à part entière et en devenir. C'est pour cela que nous encourageons la participation des parents car l'enfant a besoin que son accueil se fasse dans un climat de confiance, de compréhension et de respect. Cependant, il n'y a pas de bonne ou d'insuffisante participation des familles, il ne doit être proposé que des participations suffisamment bonnes pour l'enfant, ses parents et son équipe d'accueil. La qualité de la relation doit seulement guider la place de chacun pour le respect de tous.

La vie en collectivité : un support de socialisation

La socialisation est un processus progressif, en lien avec les étapes du développement global de l'enfant, au cours duquel un individu apprend à vivre en société. L'enfant intègre des règles de vie qui vont lui permettre de trouver sa place et d'évoluer au sein d'un groupe, il pourra développer des valeurs essentielles telles que le respect et la

tolérance. Cette étape est indispensable car elle lui permet de construire son identité psychologique et sociale ce qui conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte dans la société.

La collectivité participe à ce processus en complémentarité du cadre familial et sociétal, en favorisant les échanges et les expériences relationnelles.

Se socialiser n'est pas une démarche aisée, l'enfant doit être guidé, conseillé, et l'environnement qu'on lui propose doit être adapté pour lui permettre d'entrer en relation. L'enfant se construit dans sa relation à l'autre ; en se confrontant, il apprend à se connaître lui-même.

Le vivre ensemble

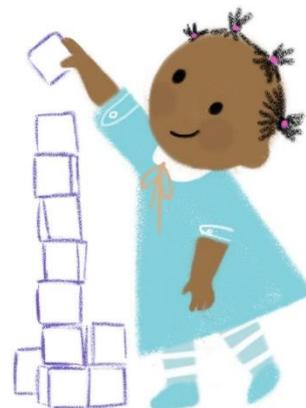
L'accompagnement à la socialisation en collectivité se met en place quand un climat de confiance et de respect mutuel est installé avec la famille et lorsque l'enfant est sécurisé dans son lieu d'accueil.

Les professionnels de la petite enfance apportent un environnement riche et adapté aux besoins, ils accompagnent chaque enfant en proposant des repères dans le temps et dans l'espace et favorisent, avec une organisation qui rassure l'enfant dans le quotidien, un rythme dont font partie intégrante les temps forts de socialisation (regroupement, repas, activités...).

La future vie sociale de l'enfant se construira au contact du groupe de pairs, l'équipe le guide dans cette construction et gère les interactions au quotidien, elle l'amène à accorder ses désirs qui se confronteront à la réalité du groupe. La qualité du lien d'attachement sécurisant mis en place par les professionnels donne peu à peu la confiance nécessaire pour aller vers les autres et développer ses habiletés sociales.

L'engagement des adultes qui entourent l'enfant lui permettront de développer sa confiance aux autres, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son bien-être et celui de tous.

L'enfance est le moment privilégié de la socialisation car le tout-petit est alors considéré comme malléable et réceptif. C'est un moment de la construction de la personnalité dont l'influence s'exercera sur tout le reste de sa vie. Les parents demandent souvent d'inscrire leur enfant à la crèche avant la première rentrée scolaire, afin qu'il se socialise avec les autres enfants. Il va pouvoir commencer à comprendre des règles, devoir partager les jouets, s'habituer à un autre rythme. Il va appartenir à un groupe et créer sa propre personnalité.



La place du développement durable dans la crèche



Les équipes professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau...

En se questionnant et en réfléchissant, l'équipe a pu constater que nous n'étions pas les professionnelles de l'anti-gaspillage alimentaire et qu'un vrai travail de fond devait être réalisé.

Voici une liste d'actions éco-responsables que l'équipe souhaite mettre en place afin de participer activement à une démarche écologique :

- Lors du change d'un enfant, remplacer le papier à usage unique par une serviette de toilette,
- Utilisation des objets recyclés (bocaux en verres, barquettes en plastiques, bâtonnets de glace, boîtes de camembert, boîtes à lait, ...) pour la réalisation des activités manuelles,
- Organisation d'activités « écologiques » avec les parents : fabrication de papier recyclé, création de craies, peinture, pâte à modeler, création d'un atelier musique avec des objets de récupération ...

Ce sont des petits projets qui pourront, au fil du temps, contribuer au respect de l'environnement et au développement durable. N'oublions pas que nos enfants sont le futur.

C'est à nous professionnels et parents de les guider vers un avenir plus propre !



Les premiers contacts

Ils constituent un moment privilégié où l'encadrement a un rôle important dans la relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. Il est essentiel d'établir une relation de confiance pour que les parents puissent exprimer leurs difficultés, leurs angoisses et qu'ils puissent trouver des professionnels capables de les entendre, les écouter, les comprendre, les orienter ou les aider.

La structure, l'équipe se devront de respecter l'enfant et sa famille dans leur identité culturelle et leurs diversités sociales.

L'inscription de l'enfant

Dans la majorité des prises de contact, les sollicitations des familles consistent en une demande d'information. Il importe, alors, pour ceux-ci, de savoir si des places sont disponibles, si la crèche est à même d'accueillir leur enfant ou non. La directrice propose alors un rendez-vous, afin de procéder à l'inscription de leur enfant.

De leur première impression naîtra, ou pas, une facilité à avoir confiance dans la structure. Il est très important de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation, de leur dire qu'il est normal d'être inquiet et de leur donner des éléments de réflexion qui leur permettront de commencer à organiser leur vie future avec la garde de leur enfant. Les places disponibles sont peu nombreuses et les possibilités d'accueil se calculent parfois à une demi-heure près.

Les premiers contacts avec l'enfant nouvellement arrivé et sa famille, sont des moments essentiels dans la découverte de la structure. Il importe alors de construire dès le départ une relation de confiance. Pour cela, nous favorisons un climat propice au dialogue, dans un endroit permettant un échange garantissant la confidentialité, et le calme : le bureau.

Avant de commencer l'adaptation, la directrice rencontre les parents pour parler du règlement intérieur, du projet pédagogique, des protocoles de travail, des horaires d'ouverture et pour répondre à toutes les questions des parents.

La période d'adaptation

Une période d'adaptation est nécessaire pour tout enfant inscrit à la crèche. Cette période permet de se familiariser avec son futur lieu d'accueil et de faciliter l'intégration de l'enfant tout en douceur. Elle doit être progressive et sera variable en fonction de l'enfant et des disponibilités de ses parents. Cette période permet une meilleure connaissance de la crèche par les parents et par l'enfant, base d'une relation de confiance. Ce processus va s'instaurer et se poursuivre tout au long du parcours de l'enfant à la crèche, afin que se tissent des liens garants de son bien-être. Aux parents d'investir les lieux, et de penser la place de l'enfant dans cet espace. La présentation des différents espaces et de leur fonctionnement permettra à l'enfant de visualiser son nouveau lieu de vie. Le jour de l'adaptation, les parents devront se présenter avec un questionnaire qu'ils auront reçu lors de l'inscription. Cette fiche d'adaptation permet aux parents d'anticiper les réponses et à l'équipe de respecter au plus près les besoins de l'enfant. Un échange avec les parents et l'enfant permet à l'équipe d'être à l'écoute des attentes affectives, éducatives et culturelles des parents ainsi que de découvrir les habitudes et le rythme de vie de l'enfant. Pendant cet échange, l'enfant peut commencer à explorer le nouvel espace.

Les neurosciences montrent que l'anticipation et la redondance sont déterminantes dans la période d'adaptation, notamment pour la sécurité affective du tout-petit. Elles tendent à montrer que le nouveau-né possède dès sa naissance des compétences précoces insoupçonnées, et on décrit un nourrisson « pré-équipé » pour interagir socialement, doué de mémoire et capable de « penser » et de comprendre son environnement. Ces notions sont plus aisées à mettre en place en crèche familiale ou dans des structures à petits effectifs, où l'accueil de l'enfant est plus individualisé.

Le neuropsychiatre **Boris Cyrulnik**, spécialiste de l'attachement et de la résilience fait souvent référence à ce concept. La niche sensorielle correspond à la familiarité de l'environnement du bébé, matériel, mais surtout humain et qu'il perçoit par essentiellement ses sens (*les odeurs, les sons, le portage ...*). Une des premières niches sensorielles de l'enfant sont donc ses parents !

Ensuite toutes personnes avec qui l'enfant a un lien d'attachement particulier peuvent devenir une niche sensorielle. Si une niche sensorielle et affective est stable autour de l'enfant, ce dernier va pouvoir aller à la rencontre de l'autre, se familiariser, mais aussi explorer son environnement, jouer, apprendre, grandir... **La création d'une niche sensorielle devient donc un incontournable à la sécurisation de l'enfant quel que soit le mode d'accueil.**

Lorsque viendra le moment de la séparation, **l'enfant sera plus armé pour supporter la séparation qui sera peut-être moins vécue comme une rupture.**

Le planning d'adaptation se fait sur une semaine type :

Jour 1 : 1 h avec l'enfant et les parents avec échange des questions sur la fiche d'adaptation.

Jour 2 : 30 min enfant et parents suivies de 30 min l'enfant seul.

Jour 3 : Enfant seul 2 heures.

Jour 4 : Enfant seul et introduction du repas de midi.

Jour 5 : Enfant seul, introduction du repas de midi, une sieste et le goûter.

L'accueil et les temps de transmissions.

Cela permet aussi à l'équipe de connaître les besoins de l'enfant : « comment s'est passée sa nuit, son humeur, une maladie, un évènement ». L'accueil du soir est, aussi, un moment clé. Il faut du temps à l'enfant pour quitter le lieu où il a été accueilli et retrouver son parent. Certains se cachent, ne veulent pas partir ou sont pressés de partir, d'autres pleurent. Cependant, il est aussi indispensable que parents et professionnels prennent le temps de communiquer, de raconter la journée pour qu'il y ait une véritable continuité entre le lieu d'accueil et la famille. Nous invitons les parents à rentrer dans le local et y fermer la porte afin que toutes les informations dites entre l'encadrante et le parent restent confidentielles.

Nous utilisons des fiches de transmissions sur lesquelles nous notons toutes les informations données par les parents afin d'avoir un meilleur suivi de l'enfant. Inversement, lors du départ de l'enfant, l'encadrante transmet le moment du repas, le temps de la sieste, les événements, des anecdotes de la journée de l'enfant. Elles sont pour nous un support précieux.

Les besoins de l'enfant

Besoin de sécurité et de repères

Les repères constituent l'un des fondements de l'accompagnement chez le jeune enfant. Que ce soit le matin, pour accompagner l'enfant à se séparer de son parent ou l'après midi, pour qu'il puisse s'endormir avec les autres dans le dortoir. L'enfant a un besoin essentiel de repérer les différents moments de sa journée à la crèche. Pour cela, il lui faut un cadre rassurant, tant au niveau des personnes qui l'entourent et l'accompagnent dans le déroulement de sa journée qu'au niveau **du lieu d'accueil.**

Assurer la sécurité affective : la situation de collectivité amène à ce que les tout-petits ne « disposent » pas en permanence d'un adulte entièrement disponible pour eux tout seuls. Il nous faut donc élaborer cette sécurité : penser à l'organisation et les pratiques qui la rendront possible.

La sécurité affective passe aussi par le lien que crée l'enfant et la famille envers l'accueil de l'équipe encadrante et le directeur. Il est important que le parent soit en confiance afin que l'enfant le soit aussi.

Par exemple : Au moment du repas, si l'enfant n'est pas en confiance, il ne s'alimentera pas. De fait, l'équipe devra travailler cette relation et faire intervenir les parents.

Besoin d'autonomie

L'autonomie s'apprend dès le plus jeune âge : ne pas garder le bébé toute la journée à bras, lors de la sieste le laisser seul dans son propre lit.

L'enfant a le besoin de l'estime de soi pour se construire. Il faut souligner toutes les petites réussites et les progrès réalisés. Cela va passer par les gestes du quotidien comme mettre ses chaussures, manger seul, commencer à marcher. Appuyer les réussites va lui permettre d'avoir un sentiment de fierté. Il est souhaitable de le laisser faire seul les choses à sa portée. En lui faisant confiance, on lui envoie un message qu'il peut réussir seul, cela développera sa confiance en lui.

Le quotidien

JOURNEE TYPE

De 7h à 8h30 : Accueil du matin

Ouverture du SMA et accueil des enfants accompagnés de leurs parents. Des jeux libres leur sont proposés.

Ce temps d'échange permet de dialoguer avec les parents et permet à l'enfant de faire la transition entre sa vie familiale et sa vie à la crèche.

De 8h30 à 9h30 : Accueil des enfants dans leur structure

Répartition des enfants dans les différentes structures selon leur développement et leur âge. Ce moment se traduit par un rituel (se dire bonjour, chansons, marionnettes...) et des jeux libres.

De 9h30 -10h00 : collation

Vérification des couches et passages aux toilettes. Lavage des mains. Service de la collation aux enfants (fruits, eau...)

De 10h00 à 11h00 : Temps d'éveil et de jeux

Plusieurs activités sont proposées aux enfants sans leur être imposées.

Nous mettons tout en œuvre pour développer au mieux leur éveil musical, sensoriel et leur motricité.

De 11h00 à 11h30 : Temps calme avant le repas

Une transition est effectuée entre le temps d'éveil et le temps calme, en proposant aux enfants de ranger les jeux et de prendre leur doudou et tétine pour écouter la musique tout en se relaxant. Cela va permettre aux enfants de savoir se repérer dans le temps avant d'aller au repas.

Le passage aux toilettes et changements de couches sont effectués avant le lavage des mains pour aller manger.

De 11h30 à 12h30 : Repas

Installation des enfants au réfectoire pour un moment d'échange, de partage et de découverte grâce aux différents aliments, textures et goûts, mais aussi d'apprentissage. L'enfant va apprendre à utiliser un verre, une fourchette, une cuillère pour développer son autonomie.

De 12h30 à 12h40 : Préparation des enfants pour la sieste

Passage aux toilettes et changements de couches avant d'installer les enfants dans les dortoirs.

Un temps calme leur est proposé (berceuses, musique, histoires...) pour favoriser l'endormissement

De 14h30 à 15h30 : Réveil

Les réveils sont échelonnés pour permettre aux enfants de se réveiller à leur rythme. Les enfants sont invités à se retrouver autour de jeux d'éveils après être passés aux toilettes ou d'avoir changé leurs couches.

15h30 à 16h00 : Le goûter

Le goûter est servi aux enfants selon la même organisation que celle du repas.

16h00 à 17h30 : Retour en structure

Le passage aux toilettes et les changements de couches sont effectués avant la reprise des activités et des jeux libres.

17h30 à 18h30 : Rassemblement des structures

Regroupement des structures chez les moyens (par rapport au nombre d'enfants restant) en leur proposant des jeux libres tout en attendant le retour des familles.

Déroulé du repas et de la collation

Les repas sont des repères quotidiens dans la journée de l'enfant. Chaque régime ou coutume est respecté en adéquation, avec les besoins de l'enfant.

Les repas sont remis en température. Chez les petits, ils sont étalés en plusieurs services entre 11h et 12h30 afin de respecter au mieux leur rythme. Les petits prennent leurs repas dans leur unité de vie et sont installés dans les chaises hautes.



Pour le groupe des moyens, le service est étalé de 11h15 à 12h30. Ils sont invités à s'installer autour de la table située dans le couloir. L'enfant marche et on l'accompagne en lui donnant la main.

Chez les grands, le repas commence à 11h30. Les plus autonomes se rendent à l'espace repas en marchant. En cas de difficulté émotionnelle, l'encadrante peut porter l'enfant à bras afin de le sécuriser et l'apaiser jusqu'à l'espace repas. Les enfants n'ont pas de places spécifiques à la table. Le repas est un moment de partage, d'échange, de plaisir et de convivialité. C'est aussi un moment d'apprentissage des règles de vie qui favorise l'éveil et la curiosité de chaque enfant. Les adultes encouragent les enfants à respecter les règles de vie (rester assis, ne pas crier, ne pas jouer avec les aliments, ne pas essayer de prendre le repas de son voisin, ...). Ils favorisent aussi les discussions, nomment les aliments, aident les enfants qui le souhaitent ou proposent une deuxième cuillère aux plus jeunes qui commencent à vouloir manger seuls. Les enfants en voie de rentrer à l'école et âgés de 3 ans utilisent la fourchette. Les enfants ne sont jamais forcés à manger, mais nous les encourageons toujours à goûter.

La sieste



Les besoins de sommeil varient d'un enfant à l'autre et évoluent avec l'âge. L'équipe s'attachera à respecter les rythmes et les temps de sommeil de chacun. L'enfant a besoin d'un climat sécurisant. Pour cela, il lui sera toujours proposé le même lit identifié par une photo. Un plan sera établi et gardé à disposition de l'équipe pour faciliter l'installation des couchages s'ils sont mobiles. Le SMA dispose de 4 dortoirs dans le bâtiment central avec des lits à barreaux suivant les âges. Dans la nouvelle structure, le dortoir est équipé de 6 lits à barreaux. L'adulte accompagnera l'endormissement de chacun en respectant son rituel (doudou, sucette). Si l'enfant a besoin d'être bercé, nous sommes disponibles.

Pour les plus grands, la sieste se déroule après le repas et les changes entre 12h30 et 13h00. C'est un moment où l'enfant va apprendre à se déshabiller puis retrouver son lit, mais aussi, son doudou pour s'évader quelques temps en silence et rejoindre son monde onirique.

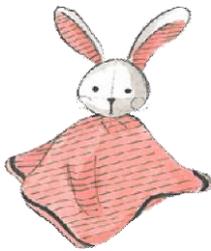
Hygiène et acquisition du contrôle sphinctérien

Les changes et les passages aux toilettes ne se font pas à heures fixes ; ils prennent en compte les besoins de chaque enfant suivant leur heure d'arrivée et l'heure du dernier change à la maison. Ce sont des moments privilégiés, de complicité avec l'adulte. Plusieurs aspects sont importants pour l'équipe :

- Parler à l'enfant, afin de le prévenir des gestes de l'adulte (je vais te changer, je vais te prendre la température...),
- Respecter son corps, en effectuant nos gestes de la manière la plus douce possible (change, prise de température, prise d'un médicament). En cas de refus de l'enfant, la discussion sera privilégiée pour l'amener à accepter le soin. Aucun soin ne sera imposé par la force,
- Favoriser son autonomie et la découverte de son corps,
- Respecter sa pudeur.

Le contrôle des sphincters n'est pas un apprentissage, c'est une étape du développement. Elle se réalise toujours avec la collaboration des parents, et en continuité de ce que l'enfant vit à la maison. En tant que professionnel, nous serons là pour répondre aux questions des parents et les conseiller dans cette étape du développement de leur enfant. Si l'enfant émet le désir d'aller sur le pot en imitation des plus grands, nous discutons de cette évolution avec ses parents. Cette étape peut se réaliser aux alentours de 18 mois. L'enfant devient maître de ses sphincters quand son évolution neurologique et psycho-affective le lui permet. Nous respecterons toujours le développement physique et psychique de l'enfant.

Les soins corporels que nous prodiguons d'une manière bienveillante répondent à des besoins fondamentaux et occupent une place tout à fait considérable dans l'organisation quotidienne à la crèche.



Doudou et tétine

Comme le définit, Donald Winnicott, pédiatre, psychiatre et psychanalyste britannique, l'objet transitionnel est un **objet essentiel** au développement psychique de l'enfant. Tout petit, le bébé pense ne faire qu'un avec sa mère. Le doudou est un objet investi par l'enfant qu'il aime avoir près de lui lors des moments de transition.

En général, l'odeur maternelle et les odeurs familières ont des vertus apaisantes pour l'enfant. Lors des premières adaptations, nous proposons d'apporter un linge ou un foulard porté par la maman (le parent) imprégné de son odeur que nous utiliserons pour rassurer le tout-petit. A la crèche, pendant les trois premières années de la vie, tissus odorants et doudou ont donc toute leur place !

Le doudou et la tétine sont rangés dans les casiers prévus à cet effet, illustrés par une photo, afin que l'enfant puisse repérer sa place. A sa disposition, le tout-petit peut les prendre et les poser de manière autonome selon ses besoins et ses désirs. La tétine représente également une source d'apaisement et de plaisir chez l'enfant.

Lors d'ateliers, nous demandons à l'enfant de déposer son doudou et sa tétine, s'il le souhaite, pour qu'il puisse avoir les mains libres.

Avant le repas, le doudou et la tétine sont rangés, par leurs soins, dans une bannette déposée sur leur lit pour le moment de la sieste. Si l'enfant est en pleure, l'encadrante lui laissera son doudou et sa tétine et progressivement elle lui proposera de le laisser dans le local.

Le doudou et la tétine peuvent rester à la crèche ou être ramenés de la maison le soir. Même si les doudous de la crèche n'ont pas l'odeur familière, l'enfant peut tout de même les investir en complément du leur.

Le jeu et les activités d'éveils

Tout au long de la journée, divers jeux et activités sont proposés aux enfants suivant leur âge, leurs besoins, leur potentiel et leurs désirs. Ils doivent permettre de stimuler la créativité individuelle et collective, de percevoir, de comprendre, de s'exprimer, de prendre des responsabilités, d'acquérir de nouvelles connaissances et de trouver sa place dans le groupe. Elles permettent aussi l'acquisition de certaines règles (respecter les consignes de l'adulte, attendre son tour...) Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant. Nous essayons de privilégier les petits groupes afin de favoriser des relations plus individualisées, et pour l'équipe de pouvoir mieux répartir son temps auprès de chaque enfant. Nous alternons les activités dans les diverses salles de la structure. Elles ne sont pas obligatoires, c'est l'enfant qui décide de participer ou non à une activité mais les enfants sont en général très demandeurs même lorsque cela leur demande des efforts de concentration et d'assiduité. Célestin Freinet disait qu'un enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement ».



Nous essayons de proposer de nombreuses activités aux enfants sans pour autant faire de l'activisme. Nous gardons sans cesse à l'esprit qu'un enfant a aussi un grand besoin d'oisiveté. Il est important de le laisser « rêver » pour construire son imaginaire et sa capacité à entrer en relation avec les autres.

Comme le disait J. Salomé : « le plus important n'est pas ce que l'on donne aux autres, mais ce que l'on éveille et permet en eux ».

- **Les jeux libres** : ils sont mis à disposition des enfants dans divers coins (lego, dinette, poupées, voiture, ...) tout au long de la journée. Ils entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Le « jeu libre » imaginaire, et turbulent par opposition aux jeux ou aux activités structurées, est le plus important. Il apprend aux enfants à mieux communiquer, à évaluer leurs forces et à comprendre les réactions des autres. Cela permet aussi à l'enfant de développer son libre choix (c'est lui qui choisit le jeu), son libre arbitre et ainsi son autonomie. Choisir, pour le jeune enfant, est source d'une immense satisfaction : ce plaisir est la trace émotionnelle de ce que cette activité permet en termes de sentiment profond d'exister, d'être entendu et respecté dans son individualité. C'est aussi pour les professionnels, un temps d'observation, indispensable et nécessaire qui permet de cerner les particularités de chaque enfant.

- **Activités manuelles** : dessin, graphisme, gommettes, collage, peinture... qui font appel à la motricité fine (maîtrise main-doigt).
- **Activités de manipulation** : sable, eau, pâte à modeler, ... qui font appel à la coordination, à la dextérité et à l'emprise sur la matière.
- **Activités de psychomotricité** : parcours, modules, tunnels, ... qui font appel à la motricité globale, à la découverte du schéma corporel, l'équilibre, ...
- **Ateliers d'expression** : comptines, chants, lecture, marionnettes, ... qui font appel à la communication, à l'imaginaire, au développement du langage et à l'éveil culturel. Ils développent aussi les différentes formes de communication.
- **Activités extérieures** : nous disposons d'une cour, d'un jardin et d'un préau semi couvert, ce qui nous permet de sortir toute l'année. Nous insistons auprès des parents sur l'importance de « prendre l'air » pour tous les enfants et en toute saison (bien couverts l'hiver et à l'ombre avec un chapeau l'été). Les jeux extérieurs permettent de développer la psychomotricité (grimper, courir, pédaler, trouver l'équilibre, ...)
- **Jeux dirigés** : Ces activités se déroulent dans un cadre spatio-temporel fixe, avec des consignes, le tout décidé par le professionnel. Celles-ci sont souvent proposées lors des activités à thème. Les ateliers dirigés ressemblent au contexte d'apprentissage que l'école propose. Ces activités sont limitées car l'objectif est l'apprentissage du développement et pas de leur donner un cadre de travail.
- **Le temps calme** est proposé vers 11H. Les encadrantes se partageront le groupe d'enfants pour s'occuper de changer les enfants et les faire passer aux toilettes pour éviter toute sensation d'inconfort avant le repas. Le rangement du local se fait également avec l'aide des enfants de tout âge afin de passer d'un moment de jeu à un moment de regroupement. Les lumières sont éteintes et les volets fermés. Une chanson est ensuite chantée. (Repère visuel) Les enfants sont invités à s'installer sur le tapis. Ce sont des repères que l'enfant peut intégrer dans sa journée. Le moment calme peut s'exploiter par diverses animations : lecture d'un livre, marionnettes, comptines, relaxation,
- **Les jeux coopératifs (éducatifs)** : Coopérer pour bien vivre en développant les notions d'appartenance, de l'importance de la place de chacun, d'entraide, de solidarité et du respect de la différence. Les jeux de coopération ne pratiquent pas l'élimination. Le groupe gagne ou perd face à un élément extérieur. Comme dans tous les jeux, il y a la nécessité d'accepter des règles.
- **Temps sans jeux** : L'expérience venue de Suisse « les ateliers du rien », démontre que l'ennui génère de la créativité, de l'adaptation et la cohésion au sein d'un groupe. L'équipe proposera des moments sans jeux, afin que les enfants puissent explorer complètement ce nouveau concept.

La place des familles

Si pour les parents le multi-accueil est d'abord un mode de garde, c'est aussi un lieu de vie qui doit être accueillant pour les enfants et laisser une place à la famille.

- La réunion de rentrée : parents - professionnelles
Nous encourageons la participation des parents à cette réunion. Celle-ci nous permet d'exposer l'organisation de l'accueil et la vie quotidienne dans la structure. L'équipe travaillant auprès des enfants est présentée. Des informations diverses et variées peuvent être transmises. Les projets en cours sont valorisés. Un temps de rencontre et d'échange est ensuite organisé par groupe dans les sections.
- Les rencontres individuelles
Nous pouvons proposer aux parents des temps de rencontres individuelles avec les professionnelles, si nécessaire. Le rendez-vous est organisé à la demande des professionnelles ou des parents qui souhaitent échanger autour du quotidien de leur enfant à la crèche. Le directeur peut aussi rencontrer les parents s'ils le désirent, idéalement sur rendez-vous.

- Les invitations

Des invitations seront transmises aux parents afin qu'ils puissent participer à la vie de la structure et accompagner leur enfant lors de sorties extérieures (bibliothèque, spectacle, marché de Noël, etc.) Les parents qui le souhaitent peuvent aussi participer ou animer un atelier auprès des enfants selon leurs talents et envies.

- Les affichages

Divers moyens de communication sont mis en place au sein de la structure : panneaux d'affichages (sas et hall) et site internet de la Communauté. Différents documents liés au fonctionnement du multi-accueil sont ainsi accessibles (projet pédagogique, règlement de fonctionnement, fermetures de la structure, menus...).

L'inclusion et le handicap

Le PAI est régi par la circulaire n°2003-135 du 9-9-2003 et permet aux enfants atteints de troubles de santé d'être accueillis en toute sécurité dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. Il résulte d'un travail de réflexion et de concertation entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant. Sollicité par les parents, élaboré par le médecin référent de l'enfant puis validé par le référent santé, il est mis en place par le directeur qui en informe l'équipe pour application.

Le jeune enfant en situation de handicap a les mêmes besoins d'expériences et de sécurité affective, d'attention, de rencontre et de jeu. Au travers de cet accueil, cet enfant, comme tous les autres, peut :

- ✓ Expérimenter la vie en collectivité, riche de rencontres diverses avec les autres enfants et l'équipe encadrante. Et qui parfois pourront l'amener à développer de nouvelles compétences de communication et de socialisation.
- ✓ Éprouver son appartenance à la société, se vivre comme acteur parmi ses pairs en se confrontant aux règles et aux interdits de la vie sociale, à ses limites et à celles de l'autre.
- ✓ Lui montrer et lui faire découvrir de nouvelles compétences qui pourront le valoriser.

➤ Les enjeux pour les parents

Pour les parents, l'accueil de leur enfant en collectivité est un événement positif, très chargé sur le plan émotionnel et qui prend sens sur des plans multiples.

C'est pour cela qu'il est important que l'équipe et la famille puissent collaborer. Il est nécessaire qu'ils communiquent et échangent sur les différentes stratégies mises en place pour accueillir au mieux leur enfant pour être au plus près du projet d'accueil individualisé de l'enfant.

➤ Les enjeux pour les autres enfants et leurs familles

- Renforcer le « vivre ensemble » ;
- Appréhender la différence et lutter contre « la peur de l'autre » ;
- Construire des compétences d'entraide, d'inclusion, nouer des liens.

➤ Les enjeux pour les professionnels

- Apprendre de nouvelles choses en termes de notions théoriques sur la pathologie de l'enfant ;
- Permettre de se questionner et mettre en place des projets adaptés à cet enfant ;
- Redynamiser la réflexion et le partenariat ;
- S'interroger sur des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

Projet en cours / à venir

Nos projets à venir auront pour thème : « l'éveil sensoriel et corporel ». Cette thématique est **une dimension essentielle du développement de l'enfant et de son rapport au monde qui l'entoure**. On considère en effet que les perceptions sensorielles ne peuvent être réellement « comprises » que si elles sont d'abord vécues et expérimentées à travers leur corps.

L'équipe proposera un ensemble d'activités en lien avec cette thématique :

Eveil des sens :

- Jardinage,
- Médiation avec l'animal.

Eveil corporel :

- Le baby yoga,
- L'atelier de massage parents / bébés,
- Psychomotricité : L'objectif de cet atelier est de développer : le schéma corporel, la latéralité, la structuration spatiale et la structuration temporelle,
- Suivi de la croissance staturo – pondérale : poids et taille de l'enfant.

Eveil musical :

- Création d'un spectacle.

Eveil artistique

- Embellissement des locaux,
- Peinture.

Nous continuerons notre partenariat avec la bibliothèque de Vireux-Molhain,

Animation et partenariat sur des activités communes avec le RPE,

Participation aux événements que notre commune propose notamment le carnaval, participer aux aides humanitaires,

Ce projet ne doit pas rester figé, il peut évoluer à tout moment par la volonté, l'envie et les initiatives de l'équipe, des enfants et des parents.

